

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 15 MAI 2009

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 15 mai 2009 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

Etaient présents : MM. CUMONT, PECHENOT, GARNIER, CHANUT, PREAU, Mmes DANREZ, GIABBANI, CAGNAT, MM. MADELENAT, VIGNOL, ROBIN, Mme BARON, M. PERNOT.

Absentes excusées : Mme SAUVION (pouvoir à S. VIGNOL), Mme SUTTER.

Secrétaire de séance : P. ROBIN.

☆☆☆

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES ET AFFECTATION DES RESULTATS :

Budget principal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Recettes de l'exercice	1 899 766,07	990 517,12	2 890 283,19
Dépenses de l'exercice	2 351 229,78	769 251,69	3 120 481,47
Résultat de l'exercice	- 451 463,71	221 265,43	- 230 198,28
Résultat antérieur reporté	- 236 749,80	87 007,47	- 149 742,33
RESULTAT CUMULE	- 688 213,51	308 272,90	- 379 940,61
Intégr° résultat lotis. Pommerelles		2 585,54	2 585,54
Intégr° résultat service eau potable	- 35 583,81	43 999,78	8 415,97
NOUVEAU RESULTAT CUMULE	- 723 797,32	354 858,22	- 368 939,10
Affectation du résultat au c/ 1068		354 858,22	

Budget annexe lotissement « Le Bas de Bréandes »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Recettes de l'exercice	3 571 536,55	3 694 130,79	7 265 667,34
Dépenses de l'exercice	2 811 072,76	3 694 130,79	6 505 203,55
Résultat de l'exercice	760 463,79	-	760 463,79
Résultat antérieur reporté	- 48 268,38	-	- 48 268,38
RESULTAT CUMULE	712 195,41	-	712 195,41
Affectation du résultat au c/1068		-	

Budget annexe « Zone d'activités des Bréandes »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Recettes de l'exercice	55 000,00	202 583,22	257 583,22
Dépenses de l'exercice	224 099,81	202 583,22	426 683,03
Résultat de l'exercice	- 169 099,81	-	- 169 099,81
Résultat antérieur reporté	141 638,19	-	141 638,19
RESULTAT CUMULE	- 27 461,62	-	- 27 461,62
Affectation du résultat au c/1068		-	

Budget assainissement des eaux usées

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Recettes de l'exercice	26 881,98	6 877,04	33 759,02
Dépenses de l'exercice	41 155,78	11 782,47	52 938,25
Résultat de l'exercice	- 14 273,80	- 4 905,43	- 19 179,23
Résultat antérieur reporté	14 485,58	19 406,59	33 892,17
RESULTAT CUMULE	211,78	14 501,16	14 712,94
Affectation du résultat au c/1068		14 501,16	

Le compte administratif 2008 des différents budgets est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, le Maire ne prenant pas part au vote.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion 2008, pour les différents budgets, qui ont été visés et certifiés conformes à ses écritures par le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que ceux-ci n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

SOURIS A LA VIE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

L'Association « Souris à la Vie » organise un duathlon (course à pied, VTT) le dimanche 20 septembre 2009 au profit de la Sclérose latérale amyotrophique. Afin de faire face aux frais d'organisation, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 500 €. Compte tenu du bien fondé de cette manifestation, le conseil municipal accepte de verser 500 € à titre tout-à-fait exceptionnel.

AMENAGEMENT DE SECURITE A L'ENTREE DE LA ZONE D'ACTIVITES :

La zone d'activités des Bréandes se développant, celle-ci draine de plus en plus de circulation, tant en terme de véhicules que de piétons. Un projet de travaux de voirie pour l'accès aux commerces a été réalisé et un appel d'offres lancé. Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal sollicite l'aide du Conseil Général au titre des amendes de police au taux de 40 %.

SIEA – CONVENTION DE MANDAT :

Une convention de mandat est signée avec le syndicat intercommunal d'énergie de l'Auxerrois pour le programme 2009 qui consiste en l'étude et la construction du réseau éclairage public et France Télécom concernant l'ancienne gare et la mairie. Adopté.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

La modification porte sur la caution qui est demandée à chaque utilisateur à la remise des clefs. En effet, il est de plus en plus souvent constaté l'état de saleté dans lequel la salle est rendue le lundi matin, dû le plus souvent à l'absence de lecture du règlement de location, et parfois à la mauvaise foi. Pour remédier à ce problème, le conseil municipal décide qu'un deuxième chèque de caution de 120 € correspondant aux frais de nettoyage par une entreprise spécialisée sera réclamé à compter du 1^{er} juin 2009.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU A LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS – RETRAIT D'UNE DELIBERATION DE PRINCIPE LITIGIEUSE :

Par délibération du 26 janvier 2009, le conseil municipal s'était opposé à la demande de mise à disposition de la communauté de l'Auxerrois du réseau d'eau potable de la commune dans le cadre de la régularisation du transfert de la compétence eau potable. Par courrier du 15 avril dernier, Monsieur le Préfet, dans le cadre du contrôle de légalité, invite le conseil à procéder au retrait de cette délibération de principe litigieuse. Dans le cas contraire, celle-ci serait déférée devant le Tribunal administratif. Le conseil municipal décide de retirer cette délibération.

FRAIS FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES – RETRAIT DE DEUX DELIBERATIONS DE PRINCIPE LITIGIEUSE :

Par délibérations du 26 janvier 2009, le conseil municipal s'était opposé :

- ⇒ D'une part, à la participation financière de la commune aux charges de fonctionnement des écoles privées accueillant des enfants résidant à Perrigny ;
- ⇒ D'autre part, au versement de la participation financière demandée par les écoles Sainte Marie et Sainte Thérèse pour l'année scolaire 2008/2009 pour 9 élèves de Perrigny.

Par courrier du 17 avril dernier, Monsieur le Préfet, dans le cadre du contrôle de légalité, invite le conseil à procéder au retrait de ces délibérations de principe litigieuses. Le conseil municipal décide de maintenir ces délibérations.

LOTISSEMENT « LE BAS DE BREANDES » - MODIFICATION DU REGLEMENT :

L'implantation de la maison du lot n° 1 du lotissement implique que la sortie du garage se fasse sur l'allée privée, allée du Fouloir, alors que le règlement du lotissement impose une sortie sur la voirie propre du lotissement. Le conseil municipal, considérant que cette demande constitue une modification mineure, accepte à l'unanimité la modification du règlement du lotissement.

L'ECOLE NUMERIQUE EN MILIEU RURALE :

Le plan de relance du gouvernement prévoit de financer à 80 % l'équipement numérique de 5 000 écoles situées dans des communes rurales de moins de 2 000 habitants, soit 72 écoles dans le département. Compte tenu de l'intérêt financier évident, le conseil municipal décide de faire acte de candidature à ce projet.

HOMMAGE AUX COMBATTANTS D'ALGERIE – DEMANDE DE LA FNACA :

La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie propose aux communes de donner à une rue le nom de « rue du 19 mars 1962, fin de la guerre en Algérie » en mémoire aux combattants qui ont péri en Algérie. Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire donne le compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- **N° 2009/10 du 06/04/2009** : Renonciation au droit de préemption concernant la vente d'un pavillon dans le lotissement des Fortes Terres.
- **N° 2009/11 du 23/04/2009** : Renonciation au droit de préemption concernant la vente d'une partie de maison rue de la Grappe.
- **N° 2009/12 du 23/04/2009** : Renonciation au droit de préemption concernant la vente d'une partie de maison rue de la Grappe.
- **N° 2009/13 du 13/05/2009** : Attribution du contrat d'entretien du réseau d'éclairage public à Forclum Bourgogne pour un montant annuel de 1 748,10 € HT.

AFFAIRES DIVERSES :

- o Projet de carrefour giratoire à l'entrée de Perrigny : Monsieur le Maire présente un plan détaillé du projet de carrefour giratoire proposé par le Conseil Général. Ce projet recueille l'accord de principe de l'ensemble des membres présents.
- o Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Auxerre (secteur de la Voie Romaine) : Cette procédure de révision doit permettre la réalisation d'un centre de soins de suite et de réadaptation dont le maître d'ouvrage sera le Foyer des Boisseaux. Le dossier est consultable en mairie.
- o Info grippe : l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (inpes) recommande de respecter quelques mesures d'hygiène pour permettre de limiter une

propagation virale qui conduirait à une épidémie de grippe de grande ampleur. Il est demandé aux Maires de relayer ces conseils auprès de la population.

- o Association Yoga Perrigny : l'assemblée générale aura lieu le jeudi 18 juin 2009 à 18 h 30 dans la salle du club Vivre Ensemble.
- o A.D.M.R. : l'assemblée générale aura lieu à Lindry le mercredi 27 mai à 20 h 30.
- o Site Internet : le site Internet de Perrigny est prêt et sera en ligne dans les prochains jours. Stéphane Vignol a rédigé un article à faire paraître dans Inter'Com, le bulletin de la communauté de l'Auxerrois, afin de diffuser l'information.
- o Assemblée générale du Comité des Fêtes du 15 avril 2009 : La principale animation de l'association est l'organisation du réveillon de la Saint-Sylvestre qui est un franc succès chaque année. Il sera reconduit en 2009. Le Comité des Fêtes organise également la randonnée du 1^{er} mai et la soirée du 13 juillet en partenariat avec les autres associations de la commune.
- o Conseil communautaire du 7 mai 2009 : A l'ordre du jour : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2008 des différents budgets, affectation des résultats, achats de terrains à Appoigny dans le cadre du futur parc d'activités et pour l'extension de la déchetterie des Cassoirs, achat de 100 m² supplémentaires dans l'immeuble Clémenceau à Auxerre et diverses mesures financières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30.